



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le jeudi 28 septembre 2017 à 17 h.

Sont présents : Monsieur Émile Loranger, maire
 Madame Sylvie Falardeau
 Madame Sylvie Papillon
 Monsieur Yvon Godin
 Monsieur André Laliberté
 Monsieur Gaétan Pageau
 tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : Monsieur André Rousseau, directeur général
 M^e Claude Deschênes, greffier

Est absente : Madame Josée Ossio, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

274-17 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur André Laliberté, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Acte de vente entre la Ville de L'Ancienne-Lorette et Endoceutics Pharma (Québec) inc. – conclusion et autorisation de signature;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE

275-17 3. ACTE DE VENTE ENTRE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE ET ENDOCEUTICS PHARMA (QUÉBEC) INC. – CONCLUSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la promesse d'achat et de vente signée le 18 septembre 2017 entre la Ville de L'Ancienne-Lorette et Endoceutics Pharma (Québec) inc. concernant une partie du lot 1 309 586 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;

CONSIDÉRANT qu'un acte de vente doit intervenir entre les parties concernant une partie du lot 1 309 586 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, ayant une superficie de 1 238 755 pieds carrés, sans bâtisse dessus construite;

CONSIDÉRANT que le prix de vente est de 6 676 889 \$, plus les taxes applicables (TPS et TVQ), lesquelles, s'il y a lieu, seront payables par Endoceutics Pharma (Québec) inc.;

CONSIDÉRANT qu'une servitude sera octroyée par Endoceutics Pharma (Québec) inc. à la Ville de L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la conclusion et la signature de l'acte de vente à intervenir entre les parties.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution.

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette autorise la conclusion d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et Endoceutics Pharma (Québec) inc. ou toute autre entité corporative ou non quelle qu'elle soit relative à la promesse d'achat et de vente datée du 18 septembre 2017.

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette autorise le maire, monsieur Émile Loranger, ing. ou en son absence ou incapacité d'agir le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir, de même que tout autre document entre les parties ou avec des tiers permettant la réalisation du projet d'Endoceutics Pharma (Québec) inc.

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Émile Loranger, ing. ou en son absence ou incapacité d'agir le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte de servitude à intervenir entre les parties.

QUE les frais et honoraires professionnels du notaire sont à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

276-17 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Falardeau, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

QUE la séance soit et est levée à 17 h 03.

ADOPTÉE

(S) Émile Loranger

ÉMILE LORANGER, ing.
Maire

(S) Claude Deschênes

M^e CLAUDE DESCHÊNES, OMA
Greffier de la Ville